

# **LABELS, LABELS, DITES-MOI QUELS PRODUITS CHOISIR...**

*Au travers des journées d'étude de l'ACRF de 2010 et des multiples animations et sensibilisations réalisées pour et par le mouvement autour de la souveraineté alimentaire, nous avons encouragé et continuons à favoriser une consommation citoyenne et responsable. Toutefois, il faut avouer qu'il est parfois difficile de faire nos achats et ce même en ayant en tête les critères requis pour une « éco-consommation ». Souvent, on entend parler des labels qui sont censés guider notre choix. Or des labels, il en existe à la pelle ! Et tous ne répondent pas aux mêmes critères. Rien que pour un sachet de café labelisé, il en existe diverses sortes qui tangent notamment entre le bio et l'équitable (1). Comment s'y retrouver ? Les labels sont-ils tous fiables ? Que se cache-t-il derrière certains logos ?*

## **Un label, c'est quoi ?**

Un label a pour fonction de distinguer un produit d'un autre parce qu'il respecte des normes de production spécifiques et/ou des critères de qualité particuliers. Un consommateur responsable, soucieux des caractéristiques environnementales et éthiques d'un produit peut donc se référer aux labels puisqu'ils fournissent des informations sur ces critères. Toutefois, tous les labels n'ont pas la même fiabilité. Selon *Le guide des labels pour une consommation responsable* (2), un label peut être qualifié de sérieux quand :

- « il est basé sur une série de critères qui sont plus stricts que la législation en vigueur ; qui sont vérifiables et contrôlés par une organisation de contrôle indépendante, agréée pour l'exécution de ces contrôles spécifiques (ce qui garantit la fiabilité et la qualité du contrôle) »,
- « l'organisation qui gère le label travaille selon une méthode transparente [grâce à laquelle] toutes les informations, entre autres sur les critères et les cahiers des charges, sont accessibles et peuvent être obtenues sur simple demande »,

- « les critères sont rédigés en concertation avec tous les « stakeholders » (producteurs et/ou organismes professionnels du secteur, organisations de consommateurs, syndicats et ONG) ».

Toutefois, il existe une multitude de labels qui ne respectent pas ces trois critères. C'est là où le bât blesse ! Aujourd'hui, le côté « vert » d'une étiquette a le vent en poupe, poussant les industriels à user de ce stratagème pour vendre plus, en nous faisant croire que ce qu'ils proposent est ce qu'il y a de mieux sur le marché ! Par ce fait, ils nous mènent aussi droit vers la confusion !

On pourrait classer les labels dans deux grandes catégories : les labels publics et les labels privés.

Les labels publics sont gérés par les autorités publiques. Les contrôles sont effectués par des organismes externes, indépendants et généralement agréés. Il s'agit de systèmes volontaires c'est-à-dire que tout fabricant qui veut recevoir ce label en fait la demande à l'organisation qui le gère et sera contrôlé pour vérifier qu'il respecte bien les conditions d'octroi de ce label. Un exemple de ces labels est l'ecolabel européen ou le label français AB agriculture biologique géré par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.



Les labels privés sont ceux liés à l' « industrie ». Ils peuvent être issus d'un collectif (secteur industriel, associations professionnelles, ONG, etc.) et donc fonctionner sur base volontaire comme pour les labels publics. Ils sont alors contrôlés par des organisations externes, indépendantes et le plus souvent agréées. Rentrent dans cette catégorie les labels belges biogarantie, Nature et Progrès ou encore le label Fair Trade, etc.

Les labels privés peuvent aussi être créés par un fabricant ou un distributeur. Ils s'apparentent alors à une marque de produit comme le font par exemple les grandes chaînes de distribution avec leur gamme de produits bio : bio-time pour Colruyt, Bio pour Delhaize ou encore Agir pour Carrefour. La particularité de ces trois marques-ci est qu'elles sont contrôlées par des organismes de contrôles externes, indépendants (Blik ou Ecocert) et donc chapeautées par un label (dans nos exemples, celui de Biogarantie). Toutefois, un fabricant ou un distributeur peut créer un label qui relève de sa responsabilité exclusive sans qu'il n'y ait de contrôle externe et indépendant (comme le sont par exemples les marques Made in Dignity, Colibri ou anciennement Citizen Dream).



## **Tiraillements idéologiques... quel critère privilégier ?**

En plus du fait que tous les organismes ne développent pas la même gestion de leur(s) label(s) (dans les exigences de qualité, de contrôle, etc.), les labels entre eux garantissent un effort dans des secteurs différents : environnemental, social ou économique. En effet, aujourd'hui il n'existe pas encore de label durable intégré, c'est-à-dire qui prendrait en compte ces trois aspects environnemental, social et économique. « (...) le bio devient de plus en plus social et l'équitable de plus en plus environnemental, analyse Jean-François Rixen, ancien responsable de la recherche et du partenariat chez Oxfam-Magasins du Monde, devenu consultant pour l'ONG tiers-mondiste. Les deux vont progressivement fusionner, et cela se fera sans doute via l'Union européenne d'ici 10 ou 15 ans » (3). En attendant, que choisir ? Acheter du jus de pommes Oxfam (dont la moitié du produit a parcouru de nombreux kilomètres en avion) ou du jus local ? Acheter du lait bio qui a parfois aussi parcouru de nombreux kilomètres ou du lait de la ferme voisine mais qui ne peut pas toujours offrir les mêmes conditions de production ? Les dilemmes peuvent être vifs et le consommateur, dans son choix, a parfois tendance à penser à sa propre santé avant celle de la planète...

## **Conclusion : Des autorités publiques qui « se débinent » ?**

Comme pour les additifs alimentaires, les pesticides, l'huile de palme ou encore par exemple pour les OGM (4), le choix de consommer ou non un produit labellisé mais aussi de s'informer sur les conditions d'octroi du label repose in fine sur le

consommateur. Or, comme nous venons de le voir, le label est un outil compliqué à maîtriser : il faut déjà le connaître et le repérer lors de ses achats ; mais surtout et c'est ça qui rend la démarche exigeante, il faut s'informer sur sa fiabilité, etc. Cela demande donc énormément de motivation et de temps! Catherine Rousseau, directrice des recherches au CRIOC (Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs) remet carrément en cause le concept même de label : « dans le secteur alimentaire, les études montrent que seul un belge sur trois est prêt à faire confiance à ce type d'instrument, précisément parce qu'il ne maîtrise pas ce qu'il y a derrière. (...) De plus, il y en a beaucoup, ce qui tend à décrédibiliser même ceux qui seraient fiables ». Selon elle, les pouvoirs publics devraient plutôt prendre leurs responsabilités en « renforçant les normes sociales et environnementales des produits mis sur le marché, en baissant la TVA des produits les plus respectueux des critères du développement durable, ou en augmentant celle des produits qui le sont moins, en développant des étiquetages obligatoires sur les caractéristiques écologiques et sociales des produits, à l'instar de l'étiquette énergie des appareils électrodomestiques. Le consommateur pourrait ainsi comparer les performances environnementales ou sociales de deux produits équivalents, ce qui est actuellement impossible.» (5)

Non seulement les labels embrouillent le consommateur mais il faut savoir qu'ils compliquent aussi la vie du fabricant ou du producteur ! En effet, faire labelliser un produit lui demande du temps pour effectuer les démarches administratives et engendre des dépenses supplémentaires pour assumer les frais de dossier. Tous ne peuvent donc pas se le permettre et une fois encore seuls les mieux lotis s'offriront ce luxe sans hésitation.

C'est la raison pour laquelle, comme toujours, nous défendons l'idée de développer et privilégier les filières courtes car il semble temps de relocaliser la production auprès de ceux qui la consomment. Cela permettrait, comme nous l'avons déjà analysé dans l'étude *Quand rural ne veut plus dire agricole*, de redonner à nos producteurs une légitimité sociale dont ils sont aujourd'hui de plus en plus privés, mais aussi de recréer un climat de confiance que nous recherchons *in fine* aux travers d'instruments tels que les labels. Cela permettrait également de diminuer la part des coûts financiers et environnementaux du transport de ces denrées. Toutefois, à l'ACRF, nous pensons que ce modèle, pourtant raisonné, n'est pas encore assez défendu et prôné par nos politiciens, qu'ils soient régionaux, européens ou fédéraux.

En attendant des jours meilleurs et afin de séparer le bon grain de l'ivraie, n'hésitez pas à consulter le *Guide des labels pour une consommation responsable* disponible sur le site [www.infolabel.be](http://www.infolabel.be) !

Marie Debois  
Chargée d'analyse à l'ACRF

(1) Biogarantie, Fairtrade, Eko, Rainforest Alliance, Ecocert équitable, Bio-Equitable, etc.

- (2) [www.infolabel.be](http://www.infolabel.be)
- (3) - (5) Extrait du Magazine Imagine demain le monde (numéro 57), Article de David Leloup « Ethique, bio, équitable, écologique... Dans la jungle des « labels », pp.6-8
- (4) Analyses 2011-06 *E123, E236, E310... Et vous trouvez ça bon ?* ; 2010-22 *Le boom de l'huile de palme*, 2009-22 *Brevet sur les semences agricoles. Enjeux* ; 2009-23 *Brevet sur les semences agricoles. Alternatives.*

**L'ACRF souhaite que les informations qu'elle publie  
soient diffusées et reproduites ;  
n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source.**

Avec le soutien de

